DE_2026_076

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Date convocation : 19 septembre 2026	*Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six, à 16h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	**Présent(e)s :** Eric ADAM, Danièle DE MAÏO, Robert DEMOLIN, Nicole DRÔME, François ROUVEYROL, Caroline VIDHAMALI, Etienne VION
Présents : 7	
Votants : 10	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Raphaël COUDERC représenté par Etienne VION, Dominique LESIOURD représenté par François ROUVEYROL, Anny ROUMEJON représentée par Caroline VIDHAMALI
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstentions : 0	**Excusé(e)s:**
	Absent(e)s:
	Secrétaire de séance: Etienne VION

Objet: Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire rappelle à l 'Assemblée délibérante que des modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont été évoquées au dernier Conseil municipal ainsi qu'en Commission Générale et que de nouvelles évolutions ont été estimées nécessaires.

Aussi il est proposé au Conseil municipal de prévoir 5 modifications :

- **Modification 1 – Zone artisanale :** autoriser les destinations "'activités de services avec accueil d'une clientèle", "artisanat et commerce de détail" et "industrie", au sein de la zone Ue, correspondant à la zone artisanale, afin de permettre l'implantation d'une laverie. Le Conseil municipal devra être vigilant pour préserver l'activité du bourg centre.
- **Modification 2 – Nouvel hameau :** ne pas réglementer les caractéristiques architecturales des toitures pour les constructions ne présentant pas de covisibilité avec le Castelas, afin d'élargir les possibilités d'implantation d'habitat réversible.
- **Modification 3 – Emplacement réservé n°13 (ancien abattoir, place de la Loue) :** supprimer l'emplacement réservé.
- **Modification 4 – Malhautard (ancienne scierie) :** classement de la parcelle E 745 en zone Aa.
- **Modification 5 – Périmètre de la lauze de schiste :** modifier la réglementation du matériau de couverture de toiture sur la partie historique du bourg centre située entre la Place de la Loue et la Place de l'Orient incluses, pour n'y autoriser que la lauze de schiste. Au-delà de ce secteur, l'ardoise est autorisée.
- **Modification 6 - Centre bourg** : modifier la mention "Les surélévations et extensions devront présenter un aspect de la couverture de toiture identique à celui de la construction existante".

Le cabinet ALPICITE, consulté, propose l'accompagnement à la modification du PLU selon le contrat joint, pour un montant tranche ferme de 1 787,50€ HT (2 145€ TTC) et tranche conditionnelle de 6 525€ HT (7 830€ TTC).

Date de transmission de l'acte: 25/09/2026
Date de reception de l'AR: 25/09/2026
048-214800195-DE_2026_076-DE
AGEDI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DEMANDE la réalisation des modifications du Plan Local d'Urbanisme exposées ci-dessus à la société ALPICITE pour le montant de 1 787,50€ HT (tranche ferme),
- SOLLICITE tous les cofinancements au meilleur taux possible pour la faisabilité de l'opération telle que décrite ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance	Le Président de séance
Etienne VION	François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 25/09/2026
Date de reception de l'AR: 25/09/2026
048-214800195-DE_2026_076-DE
A G E D I

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement

MARCHE RELATIF A L'ACCOMPAGNEMENT D'UNE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ARTICLE 1 – CONTRACTANTS

2.1. Pouvoir adjudicateur

Pouvoir adjudicateur	MAIRIE DE BARRE DES CEVENNES 29 GRANDE-RUE 48400 BARRE-DES-CEVENNES
REPRESENTANT LEGAL DU POUVOIR ADJUDICATEUR	MONSIEUR LE MAIRE

2.2. Contractant(s)

Je soussigné identifié ci-après et désigné dans le marché sous le nom de **"TITULAIRE "**

Nom et prénom(s)	Nicolas BREUILLOT, Gérant
agissant	au nom et pour le compte de la société : SARL Alpicité
domicilié(e)	Adresse : Avenue de La Clapière – Résidence La Croisée des Chemins – N°1 – 05200 EMBRUN
immatriculé(e)	Téléphone : 04.92.46.51.80 N° de SIRET : 788 690 022 00025 Code A.P.E :7490B

Je certifie sous peine de résiliation de plein droit du marché, que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles D 8222-1 et D8222-5 ou D8222-7 du Code du Travail.

Je m'engage, sans réserve, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

contact@alpicite.fr

SARL Alpicité
Av. de la Clapière
1, Résidence La Croisée des Chemins
05200 Embrun

04 92 46 51 80

Date de transmission de l'acte: 25/09/2026
Date de reception de l'AR: 25/09/2026
048-214800195-DE_2026_076-DE
AGED1

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet l'accompagnement à la réalisation d'une modification du plan local d'urbanisme de la commune de Barre des Cévennes, relative à :

- L'autorisation des constructions à destination d' « artisanat et commerce de détail » au sein de la zone artisanale ;
- L'assouplissement des règles relatives aux caractéristiques architecturales des toitures au sein du projet d'éco-hameau pour les constructions ne présentant pas de covisibilités avec le Castelas ;
- La règlementation du matériau de couverture de toiture sur la partie historique du bourg centre située entre la Place de la Loue et la Place de l'Orient ;
- La modification de la mention « Les surélévations et extensions devront présenter un aspect de la couverture de toiture identique à celui de la construction existante » au sein de la zone Ua ;
- La suppression de l'emplacement réservé n°13 ;
- Le reclassement de la parcelle E 745 située au hameau du Malhautard de la zone A (zone agricole) vers le secteur Aa (lieux-dits historiques de la commune de Barre des Cévennnes notamment situés en cœur de parc).

Cela nécessite de :
- Modifier le règlement écrit ;
- Modifier le règlement graphique.

Ainsi, conformément à ces éléments la procédure comprendra :

1. Assistance administrative et juridique à la modification du PLU pendant toute la procédure (arrêté de prescription, délibération d'approbation, article de presse, courriers d'accompagnement ...) ;
2. Modification du règlement écrit ;
3. Modification du règlement graphique ;
4. Rédaction du rapport de présentation ;
5. Rédaction de la saisine au cas par cas auprès de la Mission Régionale pour l'Autorité Environnementale (MRAe), pour savoir si la procédure est soumise ou non à évaluation environnementale ;
6. Modification et finalisation du dossier pour approbation ;
7. Mise à jour du GPU sur la base de celui existant.

Le devis prévoit également plusieurs options :

1. Assistance à la Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) et analyse des résultats des consultations PPVE et PPA, option nécessaire si l'évaluation environnementale n'est pas requise

contact@alpicite.fr
SARL Alpicité
Av. de la Clapière
1, Résidence La Croisée des Chemins
05200 Embrun
04 92 46 51 80

Date de transmission de l'acte: 25/09/2026
Date de reception de l'AR: 25/09/2026
048-214800195-DE_2026_076-DE
AGED1

2. Assistance à l'enquête publique (modèles d'arrêtés, d'affiche, d'annonces légales, fourniture du dossier d'enquête publique en version numérique, réponse au PV de synthèse), option nécessaire en cas d'évaluation environnementale (en remplacement de la PPVE)

3. Accompagnement de la procédure en cas de demande d'évaluation environnementale après examen au cas par cas, cette démarche comprenant :

   a. Une concertation préalable obligatoire (dont délibération permettant de la définir), et le bilan de cette concertation (délibération également) ;

   b. Une mise à jour de l'évaluation environnementale dans le rapport de présentation.

ARTICLE 3 – MONTANT DU MARCHE

3.1. Conditions générales de l'offre

Mois d'établissement des prix du marché :
Les prix du présent marché sont réputés être établis sur la base des conditions économiques du mois de septembre 2026, appelé Mois Mo.

3.2. Forme du prix et montant du marché

Les prestations objet du présent marché seront rémunérées par application des prix figurant dans le tableau ci-dessous. Les options seront levées à la demande du pouvoir adjudicateur.

N°	TRANCHE FERME	Coût en € HT /jour	Quantité	Total en € HT	TVA (20%)	TTC
1	Assistance administrative et juridique durant toute la procédure (offert)	0,00 €	1,5	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Modification du règlement graphique (zonage)	550,00 €	1,5	825,00 €	165,00 €	990,00 €
3	Modification du règlement écrit (0,5 jours offert)	550,00 €	0,25	137,50 €	27,50 €	165,00 €
4	Rédaction du rapport de présentation (1,5 jour offert)	550,00 €	1	550,00 €	110,00 €	660,00 €
5	Examen au cas/cas dans le cadre de l'évaluation environnementale (auto-évaluation) (offert)	0,00 €	0,5	0,00 €	0,00 €	0,00 €

contact@alpicite.fr

SARL Alpicité
Av. de la Clapière
1, Résidence La Croisée des Chemins
05200 Embrun

04 92 46 51 80

Date de transmission de l'acte: 25/09/2026
Date de reception de l'AR: 25/09/2026
048-214800195-DE_2026_076-DE
AGED1

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement

N°	TRANCHE FERME	Coût en € HT /jour	Quantité	Total en € HT	TVA (20%)	TTC
6	Modification et finalisation du dossier pour approbation (0,5 jours offert)	550,00 €	0,5	275,00 €	55,00 €	330,00 €
7	Mise à jour du GPU sur la base de celui existant (offert)	0,00 €	0,5	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL TRANCHE FERME			**5,75**	**1 787,50 €**	**357,50 €**	**2 145,00 €**

En option (les quantités sont non contractuelles et peuvent faire l'objet d'une facturation à l'unité) :

N°	OPTIONS	Coût en € HT /jour	Quantité	Total en € HT	TVA (20%)	TTC
O1	Concertation du public par mise à disposition du public du dossier (offert)	0,00 €	1,5	0,00 €	0,00 €	0,00 €
O2	Assistance à la Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) y compris la production du dossier de PPVE, l'analyse du résultat des consultations du public et des PPA	650,00 €	2	1 300,00 €	260,00 €	1 560,00 €
O3	Assistance à l'enquête publique (modèles d'arrêtés, d'affiche, d'annonces légales, fourniture du dossier d'enquête publique en version numérique, réponse au PV de synthèse)	650,00 €	2,5	1 625,00 €	325,00 €	1 950,00 €
O4	Evaluation environnementale comprenant :					
	a) La concertation préalable (délibérations de lancement et d'arrêt de la concertation, bilan de la concertation, 1 article de presse, registre disponible en mairie, mise à disposition sur le site internet de la mairie).	650,00 €	3	1 950,00 €	390,00 €	2 340,00 €
	b) Inventaires écologiques	550,00 €	1	550,00 €	110,00 €	660,00 €

contact@alpicite.fr

SARL Alpicité
Av. de la Clapière
1, Résidence La Croisée des Chemins
05200 Embrun

04 92 46 51 80

Date de transmission de l'acte: 25/09/2026
Date de reception de l'AR: 25/09/2026
048-214800195-DE_2026_076-DE
AGED1

N°	OPTIONS	Coût en € HT /jour	Quantité	Total en € HT	TVA (20%)	TTC
	c) Evaluation environnementale des incidences de la modification du PLU	550,00 €	2	1 100,00 €	220,00 €	1 320,00 €
		TOTAL	**12**	**6 525,00 €**	**1 305,00 €**	**7 830,00 €**

Missions	Coût en € HT	TVA (20%)	TTC
Tranche ferme	1 787,50 €	357,50 €	2 145,00 €
Options	6 525,00 €	1 305,00 €	7 830,00 €
TOTAL	**8 312,50 €**	**1 662,50 €**	**9 975,00 €**

Montant TTC arrêté en lettres à : NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUINZE EUROS TOUTES TAXES COMPRISES

Cette prestation n'inclut pas les frais d'impression ni les éventuels frais de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) ou d'enquête publique.

3.3. Durée du marché

Le marché est d'une durée de 9 mois à compter de sa notification (+3 mois si le dossier est soumis à évaluation environnementale).

ARTICLE 4 : PROPRIETE INTELECTUELLE

Toutes les études et tous les documents produits en exécution du présent marché seront propriété du pouvoir adjudicateur après règlement de la prestation afférente.

ARTICLE 5 : SECRET PROFESSIONNEL

Le contractant se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elle aura connaissance au cours de l'exécution de la présente mission.

contact@alpicite.fr

SARL Alpicité
Av. de la Clapière
1, Résidence La Croisée des Chemins
05200 Embrun

04 92 46 51 80

Date de transmission de l'acte: 25/09/2026
Date de reception de l'AR: 25/09/2026
048-214800195-DE_2026_076-DE
AGED1

ARTICLE 6 – PAIEMENT

6.1 Modalités

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

du compte ouvert au nom de :		SARL ALPICITE	
à (établissement de crédit, agence ou centre, adresse) :		BANQUE POPULAIRE DES ALPES EMBRUN	
- code banque	- code guichet	- n° de compte	- clé RIB
16807	00157	32206298213	11

6.2. Délai maximum de paiement – Taux des intérêts moratoires

Règlement par virement dans un délai maximum de 30 jours.
En cas dépassement de ce délai, le titulaire du marché sera bénéficiaire d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai (intérêt légal en vigueur). Ce délai sera interrompu par toute demande expresse du titulaire pour solliciter des pièces complémentaires ou pour l'accomplissement de formalités administratives nécessaires au paiement.
Le taux des intérêts moratoires applicables est le taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

ARTICLE 7 : RESILIATION

Le présent marché peut à tout moment être résilié par l'une ou l'autre des deux parties conformément aux dispositions du CHAPITRE 7 Résiliation du CCAG – PI.

Embrun, le 21 septembre 2026

Bon pour accord,

Pour la SARL Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Gérant

SARL Alpicité
Av La Clapière Res N°1
de la Croisée des chemins
05200 EMBRUN
Tel. 04.92.46.51.80 / Mob. 06.88.26.82.00
SARL au capital de 10 000€
SIRET: 788 690 022 00025 - APE: 7490B

Barre des Cévennes, le .....

Bon pour accord,

Pour la commune de Barre des Cévennes,
.....
.....

contact@alpicite.fr

SARL Alpicité
Av. de la Clapière
1, Résidence La Croisée des Chemins
05200 Embrun

04 92 46 51 80

Date de transmission de l'acte: 25/09/2026
Date de reception de l'AR: 25/09/2026
048-214800195-DE_2026_076-DE
AGED1